



# Pourquoi recruter en Alternance ?

Parce que l'entreprise participe activement à la formation universitaire et à l'insertion professionnelle de jeunes à haut potentiel et forte motivation et bénéficie d'aides financières.

- Dans une stratégie de pré-embauche l'entreprise teste un jeune en progression pédagogique à moindre coût et à moindre risque.
- L'entreprise fait le choix de l'Investissement formation pour le futur et est écoutée par l'Université.
- La pratique concrète pour l'entreprise de l'alternance à l'Université permet de connaître le contenu de la formation et de favoriser l'adéquation de la formation par rapport aux besoins en compétence.
- Grâce au CFA interuniversitaire, l'entreprise peut utiliser la carte régionale des formations universitaires en alternance comme outil de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) et bénéficier d'un soutien juridique.

LES AIDES POUR LES ALTERNANTS	 CONTRAT D'APPRENTISSAGE	 CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
<b>LOGEMENT « MOBILI-JEUNE »*</b> Cette aide, indépendante de l'APL facilite l'accès à un logement pour les étudiants en alternance. Le montant sera défini en fonction de votre salaire. Rendez-vous sur le site Internet : <a href="http://www.actionlogement.fr">www.actionlogement.fr</a>	✓	✓
<b>L'AVANCE LOCAPASS*</b> C'est une avance gratuite de votre caution. Le dépôt de garantie est plafonné à 500 euros. Rendez-vous sur le site internet : <a href="http://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass">www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass</a>	✓	✓
<b>L'AIDE AU DÉMÉNAGEMENT*</b> Le montant de cette subvention est de 1000€. Cette aide financière cumulable avec les aides ci-dessus. Rendez-vous sur : <a href="http://www.actionlogement.fr/aide-mobilite">www.actionlogement.fr/aide-mobilite</a>	✓	✓
<b>CARTE ZOU</b> D'un montant de 90 €, elle vous permettra au cours de votre formation, la gratuité des trajets domicile/lieu de formation et pour vos déplacements en TER sur la Région PACA.	✓	✓
<b>PERMIS DE CONDUIRE</b> Aide au financement du permis de conduire d'un montant de 500€ pour les apprentis. Voir les modalités sur : <a href="http://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/vie-etudiante/">www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/vie-etudiante/</a>	✓	
<b>MOBILITE INTERNATIONALE</b> Attention pour tout projet de mobilité internationale qui concerne la mobilité pendant les cours ou pendant la période d'entreprise : consulter <a href="http://www.cfa-epure.com">www.cfa-epure.com</a> - Contact Apprentissage : Céline Grimaud : 04 91 14 04 57. Professionnalisation : Nadège Misserlian 04 91 14 06 08.	✓	✓
<b>PRIME D'ACTIVITÉ</b> Les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La Demande de prime se fait via un téléservice ou auprès de la CAF ou de la CMSA.	✓	✓
<b>ALTERNANT EN SITUATION DE HANDICAP</b> RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé Appellez Céline Grimaud notre référente handicap au 04 91 14 04 57 - <a href="mailto:celine.grimaud@cfa-epure.com">celine.grimaud@cfa-epure.com</a> .	✓	✓
<b>FRAIS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ</b>	En accord avec le code du travail : l'apprenti de l'Université ne paie aucun droit d'inscription.	En contrat pro, la décision d'exonération relève de la composante et/ou de l'Université.
<b>CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS CVEC</b>	Obligatoire pour les apprentis Montant : 92€	Exonération pour les alternants en contrat de professionnalisation

Pour les aides, votre contact au CFA : Kassim Ibrahim [kassim.ibrahim@cfa-epure.com](mailto:kassim.ibrahim@cfa-epure.com)

\* Concerne uniquement les entreprises privées.